



Le défi de la transition énergétique pour les entreprises

Réduire son empreinte carbone, réinventer les procédés, pour des activités durables

Quels enjeux énergétiques en région Auvergne-Rhône-Alpes ?

En 2022, la région a émis environ 35 millions de tonnes équivalent CO₂. Les principaux secteurs contributeurs sont le transport (30 %) et l'industrie (notamment chimique et manufacturière) à hauteur de 25 %. Les particules fines dépassent parfois les niveaux recommandés par l'OMS, notamment l'hiver à cause du chauffage (PM_{2.5}). Les zones urbaines comme Grenoble et Lyon sont particulièrement touchées. Plusieurs plans sont mis en œuvre pour réduire les émissions locales : plans de protection de l'atmosphère (PPA), promotion des transports durables et de la rénovation énergétique des bâtiments.

La transition énergétique en Auvergne-Rhône-Alpes est un enjeu crucial pour la région qui vise à réduire sa dépendance aux énergies fossiles. L'objectif est de réduire de 40 % les émissions de GES d'ici 2030. Par ailleurs, en 2022, environ 20 % de l'énergie consommée dans la région provenait de sources renouvelables. La région est l'une des principales productrices d'énergie hydroélectrique en France, grâce à ses nombreux barrages et cours d'eau, mais développe également ses infrastructures en termes d'éolien et de [solaire](#).

Une volonté politique suivie d'une évolution réglementaire

A la différence des précédentes transitions énergétiques, la mutation en cours aujourd'hui est initiée non par les acteurs économiques, mais par une volonté politique qui s'est traduite sur le plan réglementaire. Plusieurs réglementations ont ainsi un impact sur la stratégie énergétique des entreprises :

- Le Green Deal : une stratégie visant à transformer l'économie européenne pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.
- La Directive RED III qui impose une part d'au moins 42,5 % d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie européenne d'ici 2030, avec un objectif indicatif de 45 %
- La réforme du marché de l'électricité, qui vise à réduire la volatilité des prix et à promouvoir les contrats à long terme comme les Power Purchase Agreements (PPA)
- La directive CSRD reprenant les informations à publier des entreprises sur les consommations d'énergie et leurs efforts de décarbonation.

Au niveau français, il est important de considérer les mesures spécifiques adoptées :

- La loi APER (2023) pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables
- Le plan de sobriété énergétique, lancé en 2022, visant à réduire la consommation d'énergie de 10 %.

Un Livre Blanc pour orienter les entreprises de cosmétique

Début décembre 2024, Cosmed a publié le premier Livre Blanc sur l'énergie dans le secteur cosmétique. Fruit d'un travail collaboratif avec l'avocate Corinne Lepage, fondatrice du cabinet Huglo Lepage Avocats et ancienne ministre de l'Environnement, cet ouvrage a pour objectif d'apporter des solutions concrètes aux entreprises face aux défis énergétiques actuels : s'inscrire dans les objectifs hautement ambitieux de l'Europe en termes de neutralité carbone d'ici 2050, mais aussi intégrer des solutions énergétiques innovantes pour assurer la durabilité des activités de la filière. La première partie reprend le cadre réglementaire européen et français associé à l'énergie. La seconde propose des solutions illustrées de témoignages d'entreprises adhérentes pour réduire la dépendance énergétique tout en améliorant l'efficacité et la compétitivité. Parmi ces solutions : l'opportunité de production d'énergie renouvelable, la maîtrise des consommations d'énergie, les leviers liés à la construction et à la gestion des bâtiments.

L'énergie : quelles solutions les entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes intègrent-elles pour assurer la durabilité de leur activité ?

Greentech a ainsi témoigné de plusieurs pistes pour améliorer son efficacité énergétique. Sur son nouveau bâtiment du Biopôle Clermont Limagne à Saint-Beauzire, la société d'ingrédients actifs a mis en place :

- Des panneaux photovoltaïques en toiture et des ombrières de parking avec l'objectif d'autoconsommer 80 % de l'énergie ainsi produite ;
- Une réflexion en amont pour mieux gérer les flux primaires (électricité, gaz) et secondaires (thermique, vapeur) ;
- Une valorisation nouvelle de ses déchets verts de production via la méthanisation, alors qu'ils étaient jusqu'à présents compostés.

Le collectif Energie, présent en région, et membre du groupement d'achat de Cosmed, a également exposé quelques pistes dans ce guide.

[Télécharger le Livre Blanc Energie](#) sur le site de Cosmed.

Portrait : Patricia Lemann, dirigeante de Cosmeticonsult



Ingénieure géologue de formation, spécialisée en physicochimie des poudres, Patricia Lemann a rapidement développé une passion pour l'univers de la cosmétique. Forte de 15 ans d'expérience en Recherche Appliquée et Développement au sein de grands groupes cosmétiques, où elle a occupé la fonction de responsable de laboratoire, elle se consacre depuis 2007 à l'accompagnement de la création de marques cosmétiques. Son expertise s'étend à des clients issus de secteurs variés (luxe, pharmacie, bio, indies), ainsi qu'à des entreprises innovantes dans le domaine des matières premières, qu'elle soutient dans leur entrée sur un marché hautement compétitif.

Son expérience entrepreneuriale, marquée par le lancement d'une marque de cosmétiques, est un atout pour comprendre les enjeux et défis d'un projet de A à Z, de la conception à la mise en marché. En parallèle, ses compétences approfondies en formulation naturelle, en biologie de la peau, et en biologie végétale lui inspirent des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement, en réponse aux attentes des consommateurs en matière de naturalité et d'éthique.

Cosmeticonsult propose un accompagnement global à 360° : de la conception initiale du produit à sa mise sur le marché. Cosmeticonsult est à l'écoute de ses clients, en veillant à définir des cahiers des charges adaptés tout en travaillant selon une approche rigoureuse de gestion de projet, entouré d'un réseau de partenaires fiables. Son rôle inclut la prescription de matières premières, le suivi des formulations, la gestion des tests, la sélection de partenaires industriels et de solutions packaging, la vérification de la brevetabilité, ainsi que la communication scientifique, le tout dans le strict respect des normes de qualité et des exigences réglementaires.

Membre de Cosmed depuis la création de Cosmeticonsult en 2007, Patricia a également choisi de s'investir activement dans le réseau du Cosmetopôle Auvergne-Rhône-Alpes. « *Ce réseau représente une véritable force pour répondre à la demande croissante de collaboration et d'échange dans le secteur.* »

Contact :
p.lemann@cosmeticonsult.com - 06 03 42 68 13



Retour sur la rencontre du Cosmetopôle, le 26 novembre dernier, à Lyon

Le 26 novembre, lors de la rencontre du Cosmetopôle Auvergne-Rhône-Alpes, 40 entreprises de la filière cosmétique régionale (parmi lesquelles Merck Chimie, Alpol, Laboratoire Najjar, Phytocosma International, Sicobel, Gifrer Barbezat, etc.) se sont retrouvées à l'ITECH autour du thème de l'export en Asie. Elles y ont entendu des expertes du sujet leur partager les clés pour réussir l'exportation de produits cosmétiques vers l'Asie, un marché en pleine mutation.

Sans surprise, lors de la rencontre, le thème de l'export en Chine a largement dominé. En 2023, la Chine (désormais troisième marché d'exportation pour les cosmétiques français) représentait près de 10 % des exportations. Cependant, avec l'entrée en vigueur du règlement CSAR, exporter vers la Chine est devenu plus complexe et plus coûteux. Quelques points à retenir :

- pour la première fois, les marques chinoises dominant leur marché local ;
- la demande chinoise impose des contraintes strictes : formule exacte, grammage, et origine des matières premières ;
- le marché chinois est très compétitif : les consommateurs comparent jusqu'à 10 sources pour dénicher le meilleur rapport qualité/prix.

Les intervenants ont permis aux participants d'identifier quelques clés de succès, dont :

- la nécessité d'être présent sur un maximum de réseaux sociaux ;
- le fait de déployer des stratégies promotionnelles ciblées ;
- faire montre de patience : atteindre l'équilibre financier en 3 ans est une performance !

Florence Bernardin conseille notamment de développer d'abord la notoriété de votre produit en France avant de communiquer vers l'Asie. Le Made in France ne suffit plus pour faire la différence. Il faut aussi pouvoir prouver scientifiquement l'efficacité des produits et s'adapter à la demande. Les consommateurs chinois par exemple apprécient particulièrement les produits sous format échantillon.

Vous avez manqué la rencontre du 26 novembre ? Nous vous mettrons volontiers en relation avec les intervenants. Vous pouvez également visionner, pour la partie réglementaire, le [Cosmed TV intitulé « Peut-on encore exporter en Chine ? »](#)

Retrouvez nos derniers Cosmed TV

Au 4^e trimestre 2024 : décryptage de la loi Descrozaille : Aromadays 2024 : mobilisation pour l'avenir des huiles essentielles en Europe ; révision du règlement cosmétique : où en sommes-nous ? ; peut-on encore exporter en Chine ? ; Business France : un atout à l'export ; Cosmed sensibilise les entreprises pour l'emploi des plus de 50 ans ; précarité étudiante : la Région Occitanie s'engage

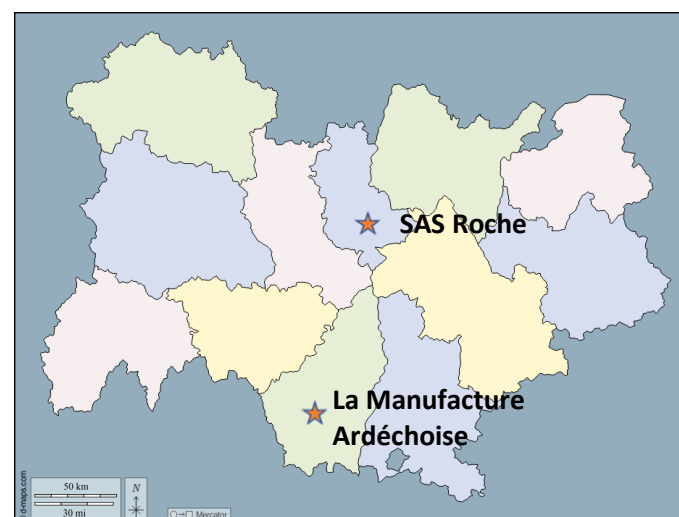


Abonnez-vous à la chaîne Youtube de Cosmed pour ne rien manquer :



Les adhérents Cosmed dans votre région

Qui sont les nouveaux membres ?



Les infos partenaires

WEBINAIRE DU POLE IET SUR LE BIOSOURCE

Le 4 février 2025, le Pôle IET (Intelligence économique et territoriale) d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, organise un webinaire à l'intention des plasturgistes, industriels de la chimie et des biotechnologies, industriels du bois/papier/carton/textile, sur « Comment développer de nouvelles matières biosourcées et durables en Auvergne-Rhône-Alpes ? ». Plusieurs interventions sont prévues (étude chiffrée sur la filière de la chimie verte, présentation des innovations par le Pôle Axelera, etc.).

Date : 4 février, 11h-12h

Informations en ligne [sur le site d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises](https://www.aue.fr/actualites/actualites/le-pole-iet-organise-un-webinaire-sur-le-biosource).

LA REGION ET INNOV'ALLIANCE REJOignent LE PARTENARIAT EUROPEEN GO4COSMETICS

Aux côtés de près de 30 organisations (dont 11 autorités régionales de 7 pays européens), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le pôle Innov'Alliance ont rejoint le partenariat européen GO4Cosmetics qui a pour objet de stimuler les transitions (numérique, écologique), de renforcer la résilience tout au long de la chaîne de valeur, et de sensibiliser davantage les consommateurs sur les valeurs et savoir-faire de la filière.

Informations auprès de Sara Botti, responsable projets européens chez Innov'Alliance :

Sara.botti@pole-innovalliance.com

RDV DES INNOV'ALLIES

Un rendez-vous des Innov'Alliés, pour les adhérents Innov'Alliance*, est prévu le 13 février à la Ferme intégrale, par le Pôle Innov'Alliance. Située dans la Drôme, La Ferme Intégrale invite à découvrir son système d'aquaponie, une méthode qui associe l'élevage de poissons (sandre) et la culture de plantes aromatiques et médicinales. L'aquaponie permet d'économiser jusqu'à 90 % d'eau.

*Si vous êtes adhérent Cosmed, et que la visite vous intéresse, vous pouvez contacter Aurélie Canneva.

Informations [sur le site du Pôle Innov'Alliance](https://www.aue.fr/actualites/actualites/rdv-des-innov-allies).



Les échos des entreprises

RECOMPENSE POUR LA ROSEE

Cofondatrices de La Rosée, les deux pharmaciennes lyonnaises, Coline Bertrand et Mahault de Guibert, ont été récompensées par le Bold Woman Award by Veuve Clicquot, attribué à des entreprises ayant atteint une taille critique et reconnues comme des players importants dans leur domaine. Cette récompense souligne l'innovation et l'engagement des fondatrices dans la création d'une marque 100 % naturelle et éco-conçue, présente dans 1 pharmacie sur 2 en France (170 salariés, 85 M€ de CA en 2024, doublé chaque année).

www.larosee-cosmetiques.com

ANDROMEE : NOUVEAU PROJET POUR LAETITIA VAN DE WALLE

Fondatrice de Lamazuna, reprise par Cosm'Etika en juin 2023, Laetitia Van de Walle lance une nouvelle marque de cosmétique bio, Andromée (contraction d'Andromède et de Drôme, le département d'origine de la marque), qui se concentre sur une approche circulaire (ingrédients upcyclés) et de circuit court.

COSMETOSOURCE REPRISE PAR 17 SALARIES

Spécialisée dans la fabrication de produits bio et naturels, Cosmetosource, à Fontannes, a été reprise par 17 salariés début novembre. Cosmetosource continue son activité mais dans un cadre différent.

www.cosmetosource.com

PASCAL HOUDAYER NOUVEAU DG DE BOIRON

Pascal Houdayer, nouveau directeur général de Boiron, a succédé à Thierry Boiron le 1er janvier 2025. En parallèle, un plan de restructuration prévoit 145 suppressions de postes, avec des fermetures de sites à Clermont-Ferrand, Dijon, Reims et Sophia-Antipolis. Thierry Boiron continuera à influencer les décisions stratégiques en tant que président de Boiron Développement. Ce changement de gouvernance s'inscrit dans un contexte de restructuration après des suppressions d'emplois liées au déremboursement de l'homéopathie par l'État.

www.boiron.fr

MPH1865 RACHETE LES ACTIFS DE PRODENE KLINT

MPH1865 a acquis pour 1M€ les actifs des laboratoires Prodene Klint (LPK), une entreprise spécialisée dans la fabrication de savons et gels hydroalcooliques pour les professionnels. LPK, leader sur le marché des savons, avait été liquidée cet été après le désengagement de sa maison mère américaine Gojo du marché européen. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de croissance et de diversification de MPH1865. L'entreprise, basée à Davézieux en Ardèche, compte près de 300 employés et a réalisé un chiffre d'affaires de 140 millions d'euros en 2023. Le groupe espère un chiffre d'affaires supplémentaire d'une trentaine de millions € grâce à cette acquisition.

<https://mphygiene1865.com>

Les financements

APPEL A PROJETS EUROPEEN EENERGY

Votre entreprise souhaite se doter d'un plan d'action pour réduire sa consommation d'énergie d'au moins 5 % ? Vous avez besoin d'investir pour cela ? Candidatez à l'appel à projets européen EENergy et obtenez jusqu'à 10 000€ pour financer vos investissements (remplacement de matériel, d'équipement de production, remplacement d'unités d'alimentation électriques obsolètes, achat ou installation de panneaux solaires, mise en œuvre d'un logiciel de gestion, etc. Au moins 228 chèques seront distribués.

Dossier à déposer avant le 28 février 2025.

Informations [sur le site AURA Entreprises](https://www.aue.fr/actualites/actualites/appe-a-projets-europeen-eenergy).

PRET REGION INDUSTRIE POUR L'INNOVATION INDUSTRIELLE

Vous êtes une entreprise industrielle de moins de 500 salariés et vous avez des projets d'innovation (notamment innovation technologique ou organisationnelle) ? En lien avec Bpifrance, la Région déploie un prêt Innovation doté d'une enveloppe de 100 M€, dont 30 M€ en provenance du FEDER. D'une durée de 5 à 8 ans, ce prêt propose des montants compris entre 50 000 euros et 1 million d'euros à taux zéro, et avec un différé de remboursement de 3 ans. Les modalités de candidature seront prochainement connues.

En savoir plus [sur le site de la Région Auvergne-Rhône-Alpes](https://www.aue.fr/actualites/actualites/pre-t-region-industrie-pour-l-innovation-industrielle).

APPEL A REFERENCEMENT – PRESTATAIRES DU DISPOSITIF « REGION INDUSTRIE – CHERCHER DES FINANCEMENTS EUROPEENS »

La Région a lancé en décembre un nouvel AMI pour sélectionner les prestataires du dispositif « Région Industrie – Chercher des financements européens ». Ce dispositif doit permettre d'accompagner individuellement les TPE, PME et ETI implantées sur le territoire pour aller chercher des financements européens, conformément aux priorités du SRDEII. Cet appel concerne l'ensemble des thématiques couvertes par le dispositif : stratégie et maturation de projets européens, réponse à un appel à projet de financement en cascade, méthodologie et ingénierie de projets européens, EIC Accelerator.

Date limite de remise des propositions par mail à regionindustrieurope@auvergnerhonealpes-entreprises.fr avant le 31 janvier 2025